Image not found or type unknown

Suppression 3eme prénom sur carte d'identité

Par **Asiris**, le **10/08/2011** à **11:53**

Bonjour,

Je voudrai supprimer le prénom de la mère de mon père sur ma carte d'identité qui se situe 3eme. Ceci depuis toute petite déjà, pour raison personnelle car suite au décès de mon père, cette femme n'aimant pas ma mère a essayé de m'enlever. On a donc du déménager avec ma mère et je n'ai depuis plus aucun contact avec cette femme.
Je n'y pensais plus jusqu'à ce que je me pacs il y a un mois, j'ai entendu son prénom prononcé vu qu'il est présent sur ma carte d'identité. Je ne veux en aucun cas qu'elle continue d'être présente dans ma vie, je voudrais donc supprimer son prénom car je n'ai pas envie qu'elle vienne gâcher le jour de mon mariage. Est ce possible?
Cordialement,

Par **Domil**, le **10/08/2011** à **12:50**

Il faut faire une requête au JAF avec un motif légitime (ne pas aimer une personne n'en est pas un)

[citation]cette femme n'aimant pas ma mère a essayé de m'enlever[/citation] donc votre mère a porté plainte et la grand-mère a été condamnée ?

[citation]je n'ai pas envie qu'elle vienne gâcher le jour de mon mariage[/citation] ça devrait être le moindre de vos soucis, car votre grand-mère aura le droit d'exiger d'avoir des relations avec vos enfants.

Par **Asiris**, le **10/08/2011** à **16:37**

Non pas du tout ma mère ayant 21ans a l'époque a changé de région accompagné par ma grand mère. La mère de mon père a porté plainte et j'ai été dans l'obligation de la voir en étant petite mais la dernière fois que l'on s'est vu c'est tellement mal passé que depuis elle a cessé le contact. Je ne savais pas qu'elle avait le droit d'exiger a voir mes enfants, j'espère dans ce cas qu'elle ne tentera jamais rien et qu'elle continuera a nous laisser vivre de notre coté.

Merci pour votre réponse

Par **Domil**, le **10/08/2011** à **17:52**

[citation]Non pas du tout ma mère ayant 21ans a l'époque a changé de région accompagné par ma grand mère. La mère de mon père a porté plainte et j'ai été dans l'obligation de la voir en étant petite[/citation] donc elle n'a pas essayé de vous enlever

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés